

Camping Les Côtes de Saintonge * * *

Camping FLOWER

Offre Spéciale Couple (avec bébé) Semaine à 196€ Hors-saison

1 semaine en mobil-home 24m² ou 25m² pour 2 personnes + 1 enfant de -3 ans.

Offre valable hors Juillet et Aout. Voir conditions de réservation à l'accueil

Taxe de séjour : 0,61€/nuit/pers+ 18ans (Taxe de séjour 0,55€+taxe départementale 0,06€)

SERVICES COMPLEMENTAIRES

Jeton de machine à laver = 4,20€

Location Kit Bébé sur Réservation (Lit bébé+Chaise bébé+ Baignoire bébé) = 4€/jour

Location de barbecue électrique = 3€ / jour

Location de réfrigérateur sur emplacements = 3€ / jour

Kit parure drap jetable 2pers = 10€

Kit parure drap jetable 1per = 7€

Alèse jetable lit = 1,80€

Alèse jetable oreiller = 0,95€

Frais de dossier : 15€

Assurance annulation facultative : 3,5% du séjour

Voiture supplémentaire : 5€/jour sur parking de nuit

Animal domestique : 4€ /jour en camping et 5€/jour en location

(certificat de vaccination obligatoire, chiens classés 1ere et 2eme catégories interdits)

Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité sont incluses pour les locations

Gaz 13kg = 30€

ZOO 16 € adulte, 12 € enfant (3-12ans)

Cautions:

En camping 20€ pour la carte de la barrière, redonné le jour du départ

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie de 300 Euros et de 80€ vous sera demandé à votre arrivée. Les dépôts de garantie vous seront restitués une semaine après le départ.

Location d'un emplacement à l'année avec une résidence mobile de loisirs :

du 01/04/2017 au 31/10/2017 : 2054€ pour une parcelle de 100m² coté A et B

du 01/02/2017 au 30/11/2017 : 2716€ pour une parcelle de 130m² coté C

du 01/02/2017 au 30/11/2017 : 3377€ pour une parcelle de 200m² coté C

Chaque parcelle pour les résidents est équipée d'un compteur d'eau 2,80€

et d'un compteur d'électricité 0,19€. Fournisseur d'eau : CER de Royan

Pour les résidents une commission de mouvement de 10% du prix de vente TTC du mobil-home avec un maximum de 1500€ TTC sera versée au camping pour tout changement de mobile-home : achat sur parcelle ou entrée d'un mobile-home.

Cette commission est la contrepartie de la prise en charge des visites, de la remise en état de la parcelle et de l'entretien des réseaux d'alimentation électrique, d'eau, d'eau usée et l'assistance matérielle au cours de la 1ere année d'occupation (prise en main du mobil-home) .

En cas de départ de la résidence mobile, si le locataire le souhaite, il peut faire appel au service technique du camping pour déconnecter les réseaux et déplacer la résidence mobile. Le coût sera facturé au locataire en fonction du travail à effectuer avec un forfait minimum de 950€ TTC. Un prestataire extérieur pourra intervenir sur demande du résident..

Vidange des Mobil-homes : 41€

Merci de vous adresser à l'accueil pour tous renseignements complémentaires